

**Commune de Farges**  
**Procès - verbal n° 62 du Conseil Municipal**  
**Séance du 09 juillet 2019**

**Présents** : Monique GRAZIOTTI - Catherine CAILLET - Noël PLISSONNIER - Catherine DAVIT - Patrick BESTMANN  
- Sonia LOVENJAK-LEBEUF - Michel REY - Joseph WAPOU

**Absents excusés** : Corinne EVRARD - Yveline GALLETTI

**Absents** : Dimitri AMADIEU - Simone ARMAND - Laurent FILPA - Arnaud MARTIN - Gaël ORIA

**1. Conseil Municipal :**

Désignation du secrétaire de séance : Joseph WAPOU.

Procès-verbal n° 61 de la séance du 4 JUIN 2019

**Accepté à l'unanimité.**

**2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex**: le PV du dernier conseil communautaire est consultable après diffusion par la CAPG.

**3. Urbanisme** : ont été délivrées les demandes d'urbanisme : PA PLANCHAT-GAILLARD Yvon (01)- PC GRAZIOTTI Monique (15) – PC SOTTILI Jean-Pierre (17) - PC BORGHINI Philippe (19) – DP PONCE GOMEZ (16) – PC PIREZ Antoine ( 10-T02transfert)- AIN HABITAT (9).

**4. Délibérations :**

- **Magasin de producteurs : bail commercial** : Les travaux du magasin de producteurs seront terminés courant août. Les locaux seront mis à disposition de l'association « panier gessi ain ». Le logo commercial de l'association sera « les 3 petits fermiers ». Le bail commercial leur sera proposé au tarif de 1400€ HT mensuel, montant évalué dans les études de marché et de faisabilité de 2017 faites par la chambre d'agriculture. La date de du bail commercial serait le 1<sup>er</sup> octobre 2019. Catherine DAVIT explique que dans un souci d'aide à l'association, il convient de reporter le loyer au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le Maire maintien la date du 01.10.2019.

**Après délibération : par 2 voix pour (GRAZIOTTI M. CAILLET C.) et 6 voix contre.**

- **Accessibilité pour personnes à mobilité réduite : Attribution du marché pour le bâtiment de la Mairie** : Il est expliqué que deux lots N° 1 et 2, lors de la commission d'appel d'offres n'ont pas été validés. En effet, ils dépassaient très largement les estimations (266 400.00 € TTC et 336 499.44 € TTC) De plus aucune entreprise n'avait pas répondu pour le lot carrelage. Ces trois lots ont donc été mis en négociation directe entre l'architecte et les entreprises. Une entreprise a été sélectionnée pour le lot carrelage et pour le lot N° 2 menuiseries, le candidat a réduit son enveloppe financière. Pour le lot N° 1 maçonnerie, l'entreprise a maintenu un tarif très en dessus de l'estimation. Une autre a confirmé un prix avec un surplus de 56.69 %.

Le maire demande à l'assemblée deux délibérations :

- La première pour accepter les lots du N° 2 Menuiseries Bois, N° 3 Plâtrerie – Peinture, N° 4 Carrelage – Faïences, N° 5 Ascenseur, N° 6 Plomberie sanitaire- chauffage-VMC, N° 7 Electricité -CF.
- La seconde pour l'autorisation à signer le marché du lot N° 1 en fin de semaine. Une troisième entreprise de maçonnerie devant déposer son offre jeudi 11 juillet. Après analyse des offres par le cabinet d'architecte, le marché sera attribué selon leur recommandation.

**Accepté à l'unanimité.**

- **CAPG : Fonds de Concours 2019** : Le pacte fiscal et financier de solidarité approuvé le 26.10.2017 par la CAPG prévoit des règles plus strictes que celles de 2018. Chaque commune a droit à une participation de 10% sur un projet, plafonné à 100000€. Farges a présenté pour 2019 l'accessibilité des personnes à mobilité réduite du bâtiment de la mairie. L'estimation étant de 222000€, la DETR accordé par la préfecture ramène le montant à 177600€. 10% de cette somme sera versée à notre collectivité par la CAPG, soit 17760.00€. **Accepté à l'unanimité.**
- **Décision modificative** : Une décision modificative (N°1/2019) est présentée au conseil municipal. Il s'agit d'ajuster les subventions précédemment discutées et d'enregistrer le remboursement par l'assurance des dégradations subies dans le village ainsi que le remboursement du congé maladie d'un agent. Le montant est de 9910.00€ en fonctionnement et de 6420.00€ en investissement. **Accepté à l'unanimité.**
- **Installation de Monsieur Santé BELLOMO, commerçant ambulant** : M. BELLOMO, marchand ambulant, se propose d'offrir des pizzas à emporter le mardi soir. Il serait stationné sur la place Obama. Une contribution de 2.40€ par jour pour couvrir la consommation électrique est proposée. **Accepté à l'unanimité.**
- **Autorisation notariale : servitude de passage parcelle N° ZB 69** : Une servitude de passage a été demandée à M. PERRIGAULT Rémi sur la parcelle N° ZB69. L'ancien réservoir desservant les habitations d'Asserans s'y trouve et à ce jour, alimentent les fontaines. Ainsi, en cas de réparation à faire, la commune pourrait intervenir sans autre, sur le terrain. **Accepté à l'unanimité.**
- **Autorisation notariale : servitude de passage parcelle N° B360 et B361** : Cette délibération est reportée à une prochaine séance.
- **Autorisation notariale : acquisition des parcelles route de Pougny** : La construction d'un trottoir sur le haut de la route de Pougny, nécessite l'achat d'une bande de parcelles jouxtant l'emprise. Trois riverains offrent cette bande de terrain à la commune. Il faut enregistrer chez le notaire les dons des surfaces des familles MUTH, SOMMER et JACOUD. Pour la partie de M. Pierre FILLON ROBIN, la Mairie est en attente pour savoir s'il souhaite faire également don des 29m<sup>2</sup> de sa propriété. En cas contraire la somme de 1€ le m<sup>2</sup> lui sera proposée. **Accepté à l'unanimité.**
- **Enfouissement ligne ENEDIS** : ENEDIS va enfouir la ligne haute tension qui court de la rue de la République (près des feux et qui remonte près de la salle Charles Jacquinod. Les deux promoteurs, en charge des lotissements « clos Louison » et « la source » prennent à leur charge les frais de l'emprise de leur propriété. Le reste est assuré par ENEDIS. Aussi Mme BAYLAC ayant refusé que la tranchée passe sur le sommet de sa parcelle (partie goudronnée par la commune) les travaux contourneront ladite emprise. La tranchée partira à droite sur le chemin d'accès du city stade pour revenir par la route Charles Jacquinot jusqu'au poteau situé près de la parcelle de M. DUROVRAY. L'autorisation de signer la convention avec ENEDIS est demandée. **Accepté à l'unanimité.**

## 5. Divers :

- Courrier de Mme BAYLAC : Après l'intervention d'un groupe de jeunes dans le secteur du city stade et du terrain de boules le 21 juin 2019, un courrier a été adressé à la Mairie. Tous les termes ne requièrent pas l'approbation du Maire. Toutefois, une procédure au tribunal administratif étant en cours, aucune réponse ne sera faite sur ces dires.
- Il est proposé d'offrir à l'association « les 3 petits fermiers » d'installer une enseigne/banderole sur le bâtiment de la voirie. Cette publicité sera vue par les usagers de la déviation sera un support publicitaire important et apprécié.

- Suite à la réforme de la taxe d'habitation menée par le gouvernement, il apparaît que le montant de cette taxe encaissée en 2020 par les collectivités, sera celui compensé par le Gouvernement les années suivantes. Il est proposé d'augmenter la taxe d'habitation des 24 résidences secondaires dénombrées à Farges. Pour augmenter la taxe d'habitation de ces derniers, il convient d'augmenter le taux sur toutes les résidences. La différence entre habitations principales et habitations secondaires se fera sur les bases locatives des propriétés. Cela permettra un impôt plus conséquent sur les résidences ciblées et assurera une rentrée d'argent supplémentaire pour la commune.  
Le conseil est favorable sur le principe. Des simulations seront étudiées et proposées lors d'une prochaine séance.
- M. Georges GIANESELLO, policier municipal a fait savoir par lettre recommandée à Monsieur le Maire de Collonges, qu'il reprend le travail le jeudi 11 juillet. Toutefois il est convoqué au comité médical du centre de gestion le 25 juillet 2019. Le centre de gestion a confirmé qu'il ne devait pas reprendre le travail avant.
- Le SIEA, accompagné par le cabinet AXIONE, a confirmé que les travaux complémentaires pour la fibre optique à Farges étaient inscrits dans le budget 2019. A ce jour, sur 547 prises raccordables, 317 foyers bénéficient la fibre optique et 230 foyers ne sont pas raccordables (dont bon nombre se plaignent à juste titre). Une nouvelle NRO sera installée près de la première (devant la salle Charles Jacquinet). Les travaux devraient commencer en septembre pour une fonctionnalité en fin 2019 début 2020.
- Il est fait état du tas d'ordures déposées, chaque semaine, près de la route jouxtant la propriété de M. ASANI, route de Pougny. Ce propriétaire ayant loué ces appartements toutes charges comprises, les locataires n'ont pas bénéficié de badges en quantité suffisante pour que chaque locataire puisse avoir accès aux BSE. Une demande a été faite par la Mairie auprès du service valorisation des déchets de la CAPG. Il est précisé que les locataires ne sont pas responsables de cette situation ; plusieurs d'entre eux la déplorent également.
- M. N. PLISSONNIER fait état de différentes méthodes pour créer une piste cyclable sur les voies ferrées. Il est rappelé que suite à l'étude faite courant 2018, conjointement avec la mairie de Péron, le dossier n'a pas été inscrit au budget 2019. Son report devrait pouvoir se concrétiser à partir de 2020 et la commune est bien rattachée à l'appel d'offre initié par nos voisins. Aussi, les conseillers sont invités à visiter deux sites où des pistes cyclables ont été faites sur le nord du pays de Gex (Gex et Grilly) le 26 juillet 2019.

Séance levée à 21 heures 55.

La secrétaire de séance :  
Joseph WAPOU

